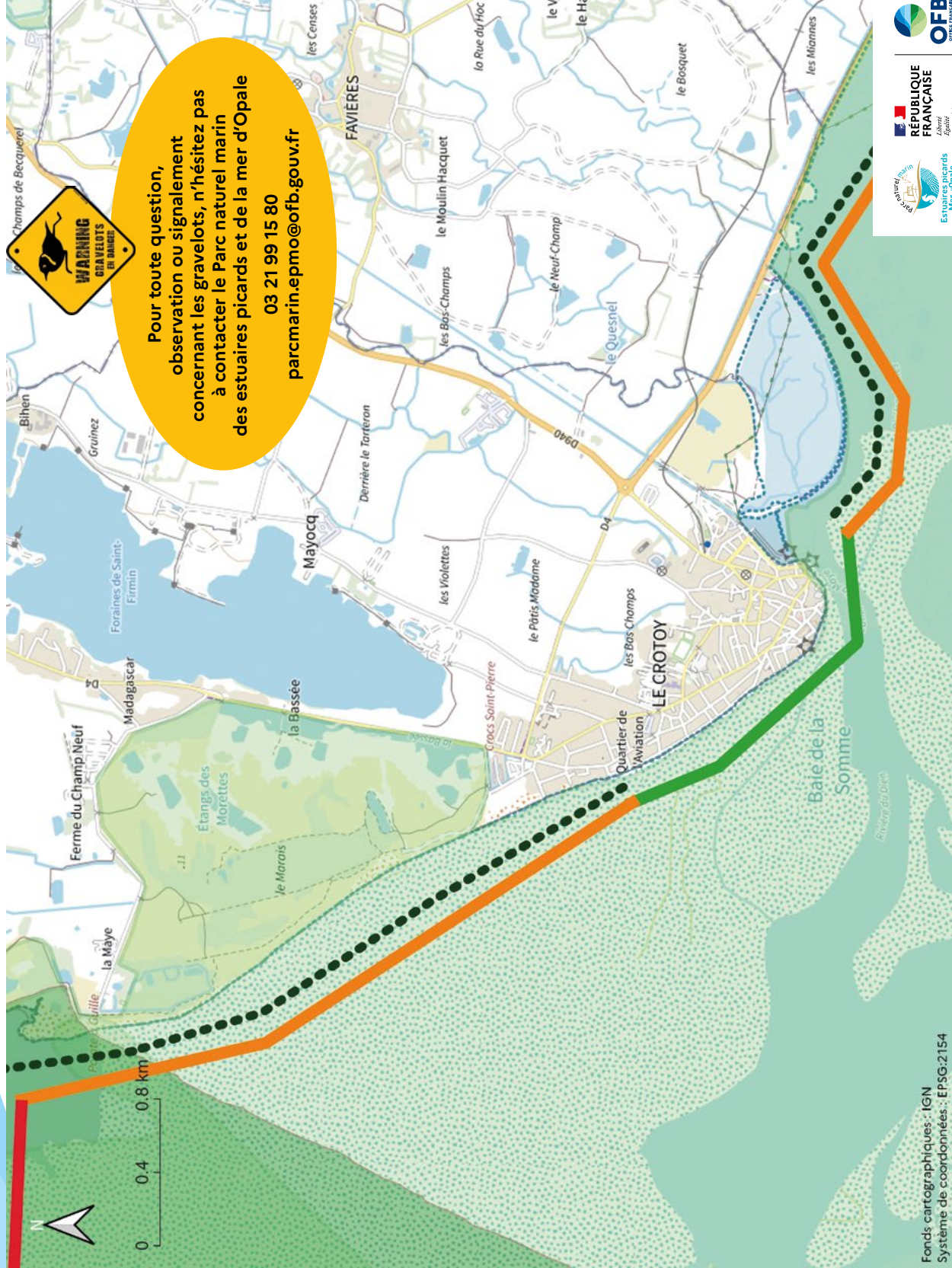


Nettoyage raisonné des plages et préservation de la laisse de mer

Préconisations pour les communes de Favières et Le Crotoy



Classement préconisé

Favières et de Le Crotoy

Sensibilité

Méthode

Fréquence de passage

Autres informations

Zone d'Intervention Globale ZIG

Plage de sable devant la digue de Le Crotoy

Plage de sable devant arrière-plage artificialisée

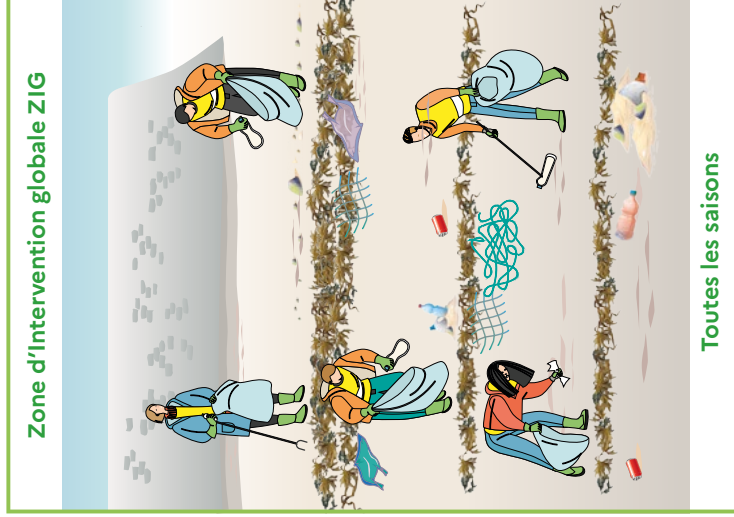
COLLECTE PREFERENTIELLEMENT MANUELLE ET SELECTIVE

Le nettoyage mécanique est à proscrire car c'est un frein à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. L'état de santé de la laisse de mer est dégradé suite au nettoyage mécanique intensif réalisé sur ces plages (données 2018). Eviter le passage d'engins et le piétinement de la laisse de mer et de la végétation y compris dans les prés salés en ramassant en bordure et/ou en empruntant les cheminements existants. Laisser en place les bois flottés.

ZIG PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE

| | | | | | | | | |
|----------|--------------|-------------------------------|------|---------|------|----------|---------|-------|
| Fin mars | avril | mai | juin | juillet | août | sept. | octobre | hiver |
| Ponctuel | Hebdomadaire | Deux à trois fois par semaine | | | | Ponctuel | | |

Gestion possible des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.



Zone d'Intervention Sélective ZIS

Littoral des communes de Le Crotoy et Favières y compris la plage de la Maye

Estuaire avec présence de vasières et prés salés et plage de sable avec dunes en arrière-plage à la Maye. Présence d'une végétation de laisse de mer bien préservée -> en cours de reconstitution au niveau de la plage de la Maye.
Fortes enjeux environnementaux.

COLLECTE EXCLUSIVEMENT MANUELLE ET SELECTIVE

Le nettoyage mécanique est à proscrire sur les plages pourvues de dunes en arrière-plage car c'est un frein au maintien et au développement de la dune, à la lutte contre l'érosion et au maintien de la biodiversité.

Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés. Eviter le piétinement de la végétation et de la laisse de mer. Eviter de ramasser en pied de dune pour préserver le continuum plage-dune. Eviter le piétinement de la laisse de mer et de la végétation y compris dans les prés salés en ramassant en bordure et/ou en empruntant les cheminements existants. Laisser en place les bois flottés.

ZIS PROPOSITION DE FRÉQUENCE DE PASSAGE

| | | | | | | | | |
|----------------------------------|-------|-----|----------|---------|------|-----------|-------------------------|-------|
| Fin mars | avril | mai | juin | juillet | août | septembre | octobre | hiver |
| 1 passage après marées équinoxes | | | Ponctuel | | | | En fonction des besoins | |
| | | | Ponctuel | | | Ponctuel | | |

Gestion possible entre juin et septembre des algues et coquillages échoués en quantités exceptionnelles.

